



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

phosphates

Question écrite n° 66816

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'impact des substances lessiviellles sur l'environnement. En effet, les phosphates des lessives contribuent à transformer la moindre étendue d'eau en véritable cloaque, exempt de toute vie supérieure, tant végétale qu'animale, et totalement impropre à tout usage quel qu'il soit. Les tensio-actifs dégradent la végétation du bord des mers mais aussi la faune et la flore aquatiques. Alors que le bon sens voudrait que de telles substances soient totalement et rapidement dégradées en molécules simples non toxiques, la loi autorise qu'il en reste jusqu'à 20 % qui soient rémanentes dans l'environnement. Il lui demande sa position sur le sujet et s'il envisage de prendre des mesures afin de modifier la composition des détergents.

Texte de la réponse

En matière de pollution des eaux par les phosphates, les lessives et produits ménagers ne sont qu'une cause parmi d'autres, qui s'ajoute à la pollution des eaux usées domestiques et des apports d'origine agricole et industrielle. Suite à l'effort réalisé par l'industrie des lessives et détergents depuis au moins une vingtaine d'années, les phosphates tiennent une place bien moins importante à présent dans les produits, et diverses études montrent que la consommation de phosphates pour détergence, par habitant, a diminué de moitié en une quinzaine d'années. En ce qui concerne les tensio-actifs, dont les origines sont relativement diffuses, si 80 % d'entre eux dans les produits lessiviels sont biodégradables dans un délai court, la quantité restante l'est aussi généralement dans le temps, surtout si les eaux usées sont traitées dans une station d'épuration. Il apparaît aujourd'hui que la réglementation européenne relative aux détergents, qui remonte à une directive de 1973 plusieurs fois modifiée depuis lors, est dans son ensemble bien appliquée et respectée par l'industrie, s'agissant notamment des dispositions relatives à la biodégradabilité moyenne des agents de surface. Il est également à noter que des travaux communautaires de normalisation relatifs aux méthodes de mesure de la biodégradabilité sont en cours. Les progrès continus apportés aux produits de nettoyage ménagers et industriels conduisent donc à des formulations nouvelles et des performances améliorées. C'est une telle évolution, à laquelle il faut adjoindre les progrès obtenus dans le traitement des eaux, qui permet une amélioration graduelle des eaux naturelles.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66816

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5515

Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 63